

# S'WASCHPEL BLATT'L

**Le bulletin municipal d'Oberbronn**

Décembre 2023 N° 54

L'été que nous venons de vivre a été marqué par une très longue période de sécheresse et de canicule, des phénomènes de moins en moins exceptionnels et source d'inquiétude quant à l'avenir, Il s'ensuit de longues semaines de pluies intenses, ininterrompues, avec leur cortège de dégâts plus ou moins catastrophiques selon les régions, les pays.

L'actualité morose, voire dramatique dans certains endroits de la planète, vient encore assombrir le tableau.

La période de Noël qui s'ouvre à nous au milieu de cette crise géopolitique, économique, écologique mondiale doit nous permettre de retrouver un moment de tranquillité, de sérénité et d'espoir.

Apprenons à nous réjouir des bonheurs simples que sont la joie d'avoir un toit sur la tête, la chaleur des retrouvailles en famille.

*Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux  
et le personnel communal*

**Vous souhaitent un joyeux Noël**

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE

Attention : report de collecte (jours fériés)

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
<b>Bac ordures ménagères</b>	Lundi 04décembre	Lundi 04décembre	Mardi 05 décembre
	Lundi 14 décembre	Lundi 14 décembre	Mardi 12 décembre
	Lundi 18 décembre	Lundi 18 décembre	Mardi 19 décembre
	<b>Samedi 23 décembre</b>	<b>Samedi 23 décembre</b>	<b>Mercredi 27 décembre</b>
<b>Collecte sélective</b>	Jeudi 14 décembre	Jeudi 14 décembre	Vendredi 08 décembre
	<b>Vendredi 29 décembre</b>	<b>Vendredi 29 décembre</b>	Vendredi 22 décembre

## CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal aura lieu

le jeudi 14 décembre à 19 heures

Ces réunions sont ouvertes au public.

## FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie d'Oberbronn sera exceptionnellement fermée

du mercredi 27 décembre 2023

au vendredi 29 décembre 2023 inclus.

En cas d'urgence et d'urgence uniquement

vous pouvez contacter le 06 71 84 39 69



## STATIONNEMENTS DANGEREUX

Nous constatons très régulièrement des stationnements dangereux, notamment aux abords de la Mairie et des sorties de la rue du Tribunal et de la rue Gelders.

Ci-dessous, un rappel des dispositions prévues par le Code de la Route :

Extrait de l'article R417-9 du Code de la Route

*Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.*

*Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante ainsi que l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de route...*

Extrait de l'article R417-10 du Code de la Route

*Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.*

**Le non-respect de ces dispositions est passible d'une amende de 135 €.**



## Stationnement rue Gelders

Des stationnements illicites et dangereux aux abords du débouché de la Rue Gelders sur la Rue Principale ont failli, à plusieurs reprises, être à l'origine d'accidents de circulation au cours des dernières semaines.

Afin de sécuriser cette sortie de rue, la municipalité a décidé d'interdire le stationnement au droit des bâtiments de la mairie.

Les panneaux réglementaires seront installés dans les prochains jours.



## DIVAGATION DE CHIENS






Ces derniers temps, plusieurs cas de chiens errants ont été signalés, soulevant des inquiétudes quant à la sécurité des habitants.

Nous rappelons que, selon la législation française, il est interdit de laisser divaguer les chiens. Cette mesure est essentielle pour prévenir les accidents et garantir la tranquillité publique. Ainsi, les propriétaires d'animaux sont priés de respecter scrupuleusement cette réglementation, en gardant leurs chiens en laisse et en veillant à ce qu'ils ne puissent pas divaguer.

Le respect de ces règles est crucial pour la sécurité de tous et pour le maintien d'une cohabitation harmonieuse.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Au cours des derniers mois, plusieurs subventions ont été attribuées à la commune :

<b>31 500 €</b> par l'Etat - Fonds Vert au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public - Remplacement des technologies énergivores par la technologie LED	 
<b>50 140 €</b> par la Collectivité européenne d'Alsace au titre des aménagements de sécurité en entrées d'agglomérations sur les RD 28 et RD 242	
<b>31 926 €</b> par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre du remplacement des canalisations de transfert en amont de la station d'épuration	 

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES QU'EST-CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2024

### Collecte des bacs

La collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles (poubelles brunes) passe d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines.

Jours de collecte pour Oberbronn-centre et Oberbronn-sud :

- Lundi (semaine paire) pour les bacs d'ordures ménagères
- Jeudi (semaine paire) pour les bacs de tri (poubelles brunes)

Jours de collecte pour Oberbronn-nord :

- Mardi (semaine paire) pour les bacs d'ordures ménagères
- Vendredi (semaine impaire) pour les bacs de tri (poubelles brunes)

Les collectes auront également lieu les jours fériés (hors 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre).

### Facturation

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la facturation se fera au poids et non en fonction des nombre de levées tel que cela a été le cas jusqu'à présent en ce qui concerne les poubelles brunes.

A partir du 1<sup>er</sup> semestre 2024, les factures seront émises par le SMICTOM du Nord Alsace. La dernière facture émise par la Communauté de communes du Pays de Niederbronn concernera le 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

## Mise en place des points d'apports volontaires

Afin de valoriser encore plus des déchets alimentaires, le SMICTOM Nord Alsace propose une solution complémentaire au compostage pour les usagers ne possédant pas de composteurs et ceux souhaitant valoriser leurs déchets carnés.

Des bornes d'apport volontaire seront déployées progressivement en décembre 2023 et seront opérationnelles à partir de la première semaine de janvier 2024.

Des « kits déchets alimentaires » seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire entre fin septembre et fin décembre. Le kit est constitué d'un bioseau ajouré, d'un lot de 100 sacs en papier kraft et d'un mémo-tri (sous enveloppe)

## Quel est le bon geste de tri à adopter ?

Tous les déchets alimentaires : les épluchures, restes de repas, viande, poisson, pain, produits laitiers pourront être déposés dans la borne. Il sera obligatoire de les mettre au préalable dans des sacs en papier kraft.

Les erreurs à éviter : les déchets de tontes et autres déchets verts, les emballages, les couches et articles d'hygiène, les cendres, la litière et les huiles n'ont pas leur place dans la borne.

## Où se trouvent les bornes de collecte ?

Deux bornes seront installées au stade municipal à côté des containers à verre.

Des bornes seront également installées place du Couvent, au parking du cimetière rue de Zinswiller, ainsi que rue de Gumbrechtshoffen au niveau du débouché de la rue des Peupliers.

## A quoi servent les sacs en papier kraft et le bioseau ?

La structure ajourée du seau permet la libre circulation de l'air pour favoriser l'évaporation, évitant ainsi l'humidité responsable des odeurs. Les sacs, compostables, permettent de limiter l'écoulement des jus pour éviter de salir le seau ainsi que la borne d'apport volontaire.

## Où se procurer des sacs en papier kraft ?

Des sacs supplémentaires pourront être demandés gratuitement, une fois par an, à l'accueil du SMICTOM ou en déchèterie.

## Comment seront collectés ces déchets ?

Les déchets alimentaires déposés dans les bornes seront collectés une fois par semaine entre le 1er octobre et le 30 avril et deux fois par semaine entre le 1er mai et le 30 septembre. Les Bacs seront nettoyés à chaque collecte.

## Que restera-t-il dans ma poubelle brune ?

Les déchets alimentaires représentaient 3 à 40 % des ordures ménagères résiduelles. Avec le nouveau geste de tri, le bac sera considérablement allégé : ne resteront que quelques déchets dans nos bacs d'ordures ménagères tels que les articles d'hygiène, essuie-tout poussières ou encore les objets en plastique non recyclables.



**SOYEZ VIGILANTS**

Protégez vos compteurs du gel

## ETAT-CIVIL : NOVEMBRE 2023

### Décès :

- 17/11 Monsieur Albert LIPS âgé de 89 ans  
domicilié au 17 Route de Niederbronn
- 25/11 Madame Bernadette MERCKEL âgée de 87 ans  
domiciliée au 4 Impasse des Alouettes à Reichshoffen
- 25/11 Madame Madeleine HAUSS âgée de 92 ans  
domiciliée à la Maison-Mère au 2, rue Principale



## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE (80 ANS ET PLUS)

07/12	88 ans	Sœur Cécile GROSS domiciliée à la Maison-Mère au 2, rue Principale
16/12	82 ans	Madame Marguerite BITZ domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2 rue Principale
18/12	83 ans	Sœur Adelaïde BRUDERMANN domiciliée à la Maison-Mère au 2 rue Principale
28/12	97 ans	Monsieur Louis ROUCHER domicilié au 1 rue du Sable
29/12	81 ans	Madame Liliane SCHMITT domiciliée au 6 rue de l'Union

## RETOUR SUR UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

L'année 2023 touche doucement à sa fin et était ponctuée de 3 évènements : le vide-greniers, D'Summer Party et la fête de la Châtaigne. Sans compter le marché hebdomadaire du mardi matin.

Ces évènements sont un succès grâce à vous les bénévoles ! Merci pour votre aide, votre investissement et pour les succulents gâteaux.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2024.

Le Comité EOCP



# MERCI

# La Collectivité européenne d'Alsace en action près de chez vous



**F**orte de ses 80 conseillers d'Alsace et 6 500 agents, la Collectivité européenne d'Alsace vous accompagne dans toutes les étapes de votre vie. La Collectivité prend soin des plus fragiles, accompagne les jeunes vers une vie d'adulte autonome, investit pour une culture accessible à tous, entretient et modernise un réseau routier de 6 400 km, s'engage dans la transition énergétique et les mobilités durables.

Avec un service public alsacien plus simple, plus efficace, plus proche de chacun, plus utile à tous, la Collectivité propose une présence humaine sur tout le territoire alsacien grâce à ses 376 sites déployés dans toute l'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient vos initiatives et projets culturels, sportifs, solidaires et s'engage pour renforcer la vie associative locale et développer un territoire dynamique.

**Vos conseillers d'Alsace, Nathalie Marajo-Guthmuller et Victor Vogt se tiennent à votre disposition pour échanger sur vos idées et attentes pour le territoire Nord Alsace et travailler de concert, afin d'améliorer votre qualité de vie.**

## Les collèges se modernisent et s'adaptent

### *Unsri Collèges bässe sich àn un' ware modernisiert*

Après la restructuration des circulations extérieures et du parvis du **collège du Val de Moder**, les travaux d'isolation et de rénovation énergétique vont y débiter en 2024. Ils permettront de mieux maîtriser les dépenses de viabilisation. Le **collège du Maréchal de Mac Mahon** de Woerth a, quant à lui, obtenu le premier prix national du challenge CUBE.S, avec 23,5% d'économies d'énergie en 2021. Cette baisse a été possible grâce aux actions des agents, des élèves et à des travaux d'isolation.

Tous les espaces extérieurs du **collège Jacques Tati** de Mertzwiller sont en cours de restructuration dont la cour, actuellement trop minérale, avec la création d'un îlot de fraîcheur et la végétalisation des espaces. Ces aménagements permettront de mieux lutter contre les pics de température. Le **collège Françoise Dolto** de Reichshoffen a, quant à lui, bénéficié d'une restructuration lourde avec la création d'un nouveau parvis, d'une dépose bus sécurisée et l'agrandissement des salles de classe.

L'ensemble des élèves du **collège Charles Munch** de Niederbronn-les-Bains a pu participer à l'opération « Boost ta forme » avec 9 ateliers sportifs et un questionnaire sur des aspects importants de leur vie (nutrition, sommeil etc.) L'objectif de cet événement était de mesurer l'état de forme des jeunes et de mieux lutter contre la sédentarité. Le collège va par ailleurs bénéficier très prochainement de travaux de mise en accessibilité.



CONTACT

Délégation Territoriale Nord Alsace  
3 rue des sœurs 67500 Haguenau • 03 68 33 80 49  
www.alsace.eu



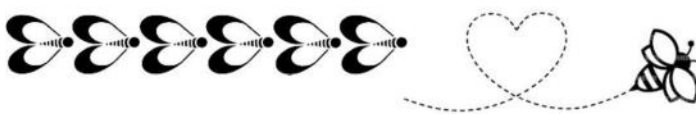
Contactez  
vos élus





## Les élèves de l'école d'Oberbronn en apprennent davantage sur le miel !

Les élèves de la PS au CM2 ont eu la chance de rencontrer **Jean-Pierre Holtzscherer**, apiculteur chez « Rucher de papi Jean-Pierre ». Ce dernier leur a permis d'approfondir leurs connaissances sur la **ruche** en ciblant leurs **habitants** (reine, ouvrière, faux-bourdon), le **couvain** (nom donné à l'ensemble formé par les œufs, les larves et les nymphes) et la **vie** en son sein. Ils ont pu toucher un rayon de cire, voir la combinaison intégrale d'un apiculteur et goûter les miels de sapin, d'acacia, de fleurs crémeux et de châtaigner ! Quelle régalaade ! MIAM ! Vous pouvez le retrouver les semaines paires au marché de la place du Couvent les mardis matins.



# Des arbres plantés au verger des écoliers avec les élèves !

Les élèves de la PS au CM2 ont participé à une après-midi et une matinée en extérieur dans le joli **verger des écoliers** qui a été récemment clôturé ! Chaque classe a planté un **POMMIER** (de variété Reine des Reinettes pour les CE1-CE2, Querina pour les CM1-CM2, Cox's orange pour les PS-MS et GS-CP) avec la venue de Monsieur Buchi (président de l'association des arboriculteurs de Reichshoffen), Mr Le Maire, Mr Spagnol et Mr Heberlein. Les élèves ont découvert le pralin qui est un mélange de terre du jardin, de bouse de vache et d'eau, formant une boue liquide dont on enduit les racines pour permettre une meilleure reprise. Ils ont également taillé les racines, rajouté du compost et de l'argile, fixé le tuteur et donné beaucoup d'amour aux pommiers afin qu'ils leur donnent une grande quantité de pommes prochainement ! Ils ont été récompensés par une collation offerte par la municipalité : une part de brioche et un jus de pomme chaud ! Quels beaux moments tous ensemble en nature!





Permanences de Madame la Députée  
Stéphanie KOCHERT

**CALENDRIER DES PERMANENCES  
DE LA DEPUTE STEPHANIE KOCHERT  
MOIS DE DECEMBRE 2023**

**ORGANISEES DANS LES COMMUNES MEMBRES  
DE LA COMMUNAUTE DU PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

Des permanences seront assurées par sa collaboratrice, Mme MARTIN Marie-Danielle, les :

- **Mardi 12 décembre 2023**

☞ de 10h à 12h à la mairie de **Niederbronn-Les-Bains**, 2 Place de l'Hôtel de Ville

- **Et le Mercredi 6 décembre 2023 de 10h à 11h30**

☞ à sa permanence parlementaire de **Wissembourg**, 12 allée des Peupliers

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

Merci de prendre contact avec le secrétariat de la permanence  
parlementaire de Wissembourg

12, allée des peupliers - 67160 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 81 00

✉ [contact@stephaniekochert.fr](mailto:contact@stephaniekochert.fr)

Vous pouvez suivre les actualités de la Députée  
sur sa page Facebook Kochert Stéphanie et le site internet : [stephaniekochert.fr](http://stephaniekochert.fr)



## PROCHAIN STAMMTISCH

Le prochain « Stammtisch » aura lieu le  
**15 décembre 2023**

R.V. fixé à 19 heures à l'Auberge « Au Bœuf Noir »  
28, rue Principale

**Lumières de Noël**  
avec la compagnie « Il était une fois »



VIE LOCALE



## PROCHAINES COLLECTES

### LE MOULIN 9

67110 Niederbronn-les-Bains

Le lundi 11 décembre de 16h00 à 19h30

### ESPACE CUIRASSIERS

Place de la castine - 67 110 Reichshoffen

Le lundi 18 décembre de 16h30 à 20h00

RÉSERVES FAIBLES



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent à l'adresse : [mairie.oberbronn@laregie.fr](mailto:mairie.oberbronn@laregie.fr)

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pexel, Jean Levatic, Ernest Barth